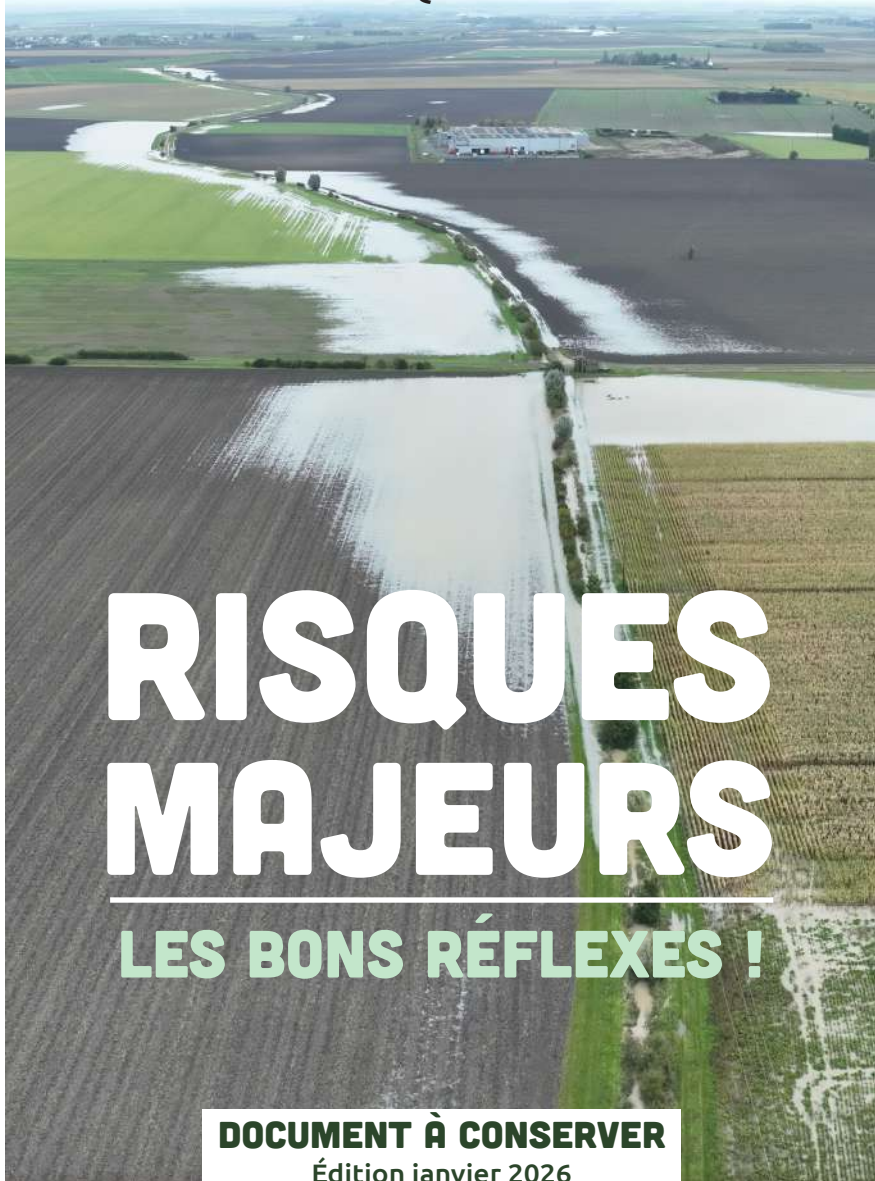




# Commune de Chilleurs-aux-Bois

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



# RISQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES !

**DOCUMENT À CONSERVER**

Édition janvier 2026

# INTRODUCTION

## FACE AUX RISQUES, L'INFORMATION ET LA PRÉPARATION SONT NOS MEILLEURES PROTECTIONS !

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil essentiel pour mieux connaître les risques naturels et technologiques présents sur notre commune.

Son objectif est simple : **vous informer, vous sensibiliser et vous donner les bons réflexes à adopter en cas d'événement exceptionnel.**

Chaque territoire présente des particularités : inondations, tempêtes, feux de forêt, mouvements de terrain ou encore risques liés aux activités humaines. Ce DICRIM recense nos menaces locales, en explique les conséquences possibles et précise les consignes de sécurité à suivre pour y faire face.

Dans ce contexte, l'information et la préparation sont nos meilleures **protections**. Ce document vous permet donc **d'anticiper, de vous préparer, d'agir méthodiquement dans l'objectif de protéger vos proches et de vous protéger**. Il s'inscrit dans une **démarche de prévention et de responsabilité partagée** : la commune met en place des moyens, mais chacun de nous a un rôle à jouer pour **réduire la vulnérabilité collective**.

Réalisé avec le soutien de la Communauté de communes du Pithiverais, ce DICRIM prend en compte notre bassin de vie, qui dépasse largement les frontières communales : lieux de travail, écoles, déplacements.

Vous y trouverez les noms des communes concernées par certains risques, pour mieux les appréhender dans une logique de territoire et avoir une vision globale.

***Nous vous invitons à lire ce document attentivement, à en parler autour de vous et à le conserver précieusement. Il reste facilement accessible à tous en cas de besoin.***

# SOMMAIRE

---

•	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>2</b>
•	Introduction	2
•	Sommaire	3
•	Pourquoi un DICRIM ?	4
•	En cas de crise : qui fait quoi ?	5
•	Les bons réflexes	6
•	Comment être alerté ?	7
•	Comment s'informer ?	8
•	<b>RISQUES</b>	<b>9</b>
•	<b>LES RISQUES TECHNOLOGIQUES</b>	
•	Industriel	10   11
•	Transport de matières dangereuses	12
•	Nucléaire	13
•	<b>LES RISQUES NATURELS</b>	
•	Inondation	14
•	Mouvement de terrain	15
•	Feu d'espaces naturels	16   17
•	<b>LES RISQUES CLIMATIQUES</b>	
•	Canicule / Grand froid	18
•	Tempête/Orage	19
•	<b>LES RISQUES SANITAIRES</b>	
•	Pollution atmosphérique	20
•	Pandémie	21
•	Eau potable	22   23
•	<b>LES RISQUES DE MALVEILLANCE</b>	
•	Attentat	24
•	Cyber attaque	25
•	<b>SE PRÉPARER</b>	<b>26</b>
•	<b>PRÉPARER SON KIT D'URGENCE</b>	<b>26</b>
•	<b>LES NUMÉROS UTILES DÉTACHABLES</b>	<b>27</b>
•	<b>MON MÉMO RISQUES DÉTACHABLE</b>	<b>28</b>

# POURQUOI UN DICRIM ?

Le **DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**, a pour objectif d'informer la population sur les risques présents sur le territoire et de préciser les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènement grave.

Élaboré sous la responsabilité du Maire, il constitue un **outil de sensibilisation et d'éducation à la culture du risque**.

Il aide chacun à devenir acteur de sa propre sécurité en étant mieux informé et préparé.

**Ce document est à conserver à portée de main.  
Il doit pouvoir être consulté par l'ensemble de la famille.**

La commune est dotée d'un **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**, afin d'organiser l'alerte, la protection et le soutien des populations en cas d'évènement important. Les agents et élus réalisent des exercices pour se tenir prêts.

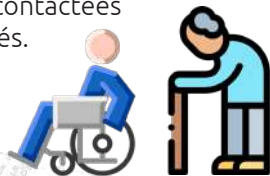
## LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES, C'EST QUOI ?

C'est **une liste** tenue par la mairie pour identifier les habitants à contacter en cas de grand froid, canicule, inondation ou épidémie.

**Comment ça marche ?** Les personnes inscrites peuvent être contactées pour s'assurer de leur bien-être et recevoir des conseils adaptés.

### Qui peut s'inscrire ?

- ✓ Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- ✓ Celles de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail ;
- ✓ Les personnes en situation de handicap ;
- ✓ Les personnes en situation d'assistance médicale
- ✓ Les personnes isolées et/ou sans moyen de locomotion



**NE RESTEZ PAS SEULS, FAITES-VOUS  
CONNAITRE AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE !**

# EN CAS DE CRISE : QUI FAIT QUOI ?

1

**ALERTE :**  
*Exemple :* une inondation vient de se produire dans votre commune



2

Les services de secours et de sécurité sont alertés et interviennent dans la zone touchée



3

Le Maire déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et active la cellule de crise en Mairie. Il est alors le Directeur des Opérations de Secours.



5

Les établissements scolaires activent leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**. Le personnel sait comment mettre les enfants en sécurité.



4

Les équipes techniques de la mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations.



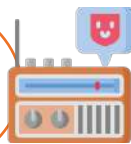
6

En cas de crise majeure ou touchant plusieurs communes, la Préfecture déclenche le **plan ORSEC** : le Préfet dirige les secours aux côtés du Maire



7

Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.



**LA SÉCURITÉ EST UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.  
CHACUN RESTE ACTEUR DE SA PROPRE SAUVEGARDE.**

# LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE CRISE

## Consignes générales à respecter

En cas d'alerte, restez calme et suivez les consignes suivantes :

- ✓ **Restez sur place** et évitez tout déplacement ;
- ✓ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont pris en charge par le personnel dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) ;
- ✓ **Limitez l'usage de votre téléphone** afin de libérer les lignes pour les appels d'urgence ;
- ✓ **Informez-vous de la situation** via les canaux officiels (*voir page 8*) ;
- ✓ **N'utilisez pas l'ascenseur** ;
- ✓ **Mettez-vous à l'abri**, selon la situation :
  - À l'intérieur : **calfeutrez-vous**, montez à l'étage si besoin ;
  - À proximité d'un danger : rejoignez un lieu sécurisé.

## Si un ordre d'évacuation est donné

L'évacuation est décidée par les autorités **dans des cas exceptionnels**.

Si elle est ordonnée :

- ✓ **Rassemblez vos affaires** indispensables (*papers d'identité, médicaments, argent*) dans un sac bien fermé (*reportez-vous page 26 pour le contenu du kit d'urgence*) ;
- ✓ **Coupez le gaz, l'électricité et l'eau** ;
- ✓ **Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clef** ;
- ✓ **Rejoignez le lieu de regroupement** communiqué par les autorités ;
- ✓ **Restez à l'écoute** des autorités et respectez leurs consignes ;
- ✓ **Les enfants scolarisés seront pris en charge et conduits par les autorités** dans des établissements hors de la zone à risque ; le rapprochement familial sera organisé ensuite.



## PREMIERS SECOURS : SOYEZ PRÊTS À RÉAGIR

Face à un malaise, un étouffement, un saignement ou un arrêt cardiaque, **chaque seconde compte**.

Se former aux gestes de premiers secours, c'est pouvoir aider un proche, un voisin, etc. ou sauver une vie.

Des applications utiles : Staying Alive (recensement des défibrillateurs les plus proches), SAUV Life (gestes arrêt cardiaque), la Croix Rouge (gestes premiers secours).



# COMMENT ÊTRE ALERTÉ ?

Le maire alerte et informe la population d'une menace ou d'un évènement en cours, imminent ou à venir, mettant en jeu la sécurité.



**FR-ALERT** est le dispositif d'alerte et d'information des populations. Il permet de prévenir, en temps réel, toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger et de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.



## SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ

La CCDP (Communauté de communes du Pithiverais) propose un **système de notifications** (SMS, message vocal ou e-mail) pour vous avertir en temps réel lors de situations exceptionnelles et risques majeurs.

**INSCRIPTIONS :** <https://ccdपालertecitoyens.com/>

ou sur papier auprès de votre mairie.



## SIRÈNES

Les sirènes mobiles d'alerte situées sur les véhicules des services de l'Etat, des équipes de la mairie pourront diffuser les consignes à respecter dans la rue.



## PORTE À PORTE



## TÉLÉPHONE

Du porte à porte ou des appels téléphoniques ciblés pourront être réalisés (notamment en cas d'évacuation).

# COMMENT S'INFORMER ?

## Informations locales



### SITE INTERNET & RÉSEAUX SOCIAUX

de votre commune



### RADIO

Écoutez la radio locale  
Ici Orléans : **100.9 Mhz**  
ou sur

[www.francebleu.fr/radio/orleans](http://www.francebleu.fr/radio/orleans)

Ma Commune Connectée.fr



### APPLICATION LOCALE

Intramuros et Panneau Pocket  
vous permettent de suivre  
l'actualité et alertes de votre  
commune.

## Sources officielles nationales



Consultez le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) édité par la Préfecture du Loiret  
<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>



Consultez le site internet Georisques pour connaître les risques près de chez vous.  
<https://www.georisques.gouv.fr/>



Consultez le guide pratique publié par le gouvernement pour aider chaque citoyen à se préparer aux situations de crise : <https://www.info.gouv.fr/actualite/tous-responsables-un-guide-pour-mieux-faire-face-aux-risques>

Nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre les fausses informations et rumeurs diffusées sur internet et les réseaux sociaux.

- Vérifiez la source, la date et le contenu de l'information.
- Croisez les informations avec des sites fiables.
- En cas de doute, ne partagez pas !

## DONNER L'ALERTE

Vous êtes témoin ou victime d'un accident ou d'un événement grave pouvant mettre en danger des personnes, alerter les secours :

- **les pompiers : 18 ou 112 (numéro Europe)**
- **le SAMU : 15**

Contactez votre mairie.

# LES RISQUES sur notre territoire

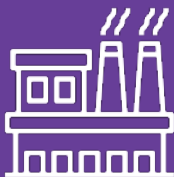
Notre territoire est exposé à différents types de risques, naturels, technologiques, climatiques, sanitaires et la malveillance.

Les fiches qui suivent vous présentent, pour chaque type de risque :

- Ce qu'il faut savoir ;
- Les bons reflexes à adopter.

En connaissant ces risques et en adoptant les bons comportements, nous contribuons tous à renforcer la sécurité et la résilience de notre territoire.





# INDUSTRIEL

## SONT CONCERNÉS PAR CE RISQUE :

Escrennes  
Pithiviers  
Sermaises

Un accident industriel peut avoir de graves répercussions sur les habitants, les biens et l'environnement. Ses principales formes sont :

- **l'incendie ou l'émission de fumées toxiques**
- **l'explosion**
- **la dispersion de produits dangereux**



## SITES CLASSÉS SEVESO SUR LE TERRITOIRE

- **FM FRANCE** (Escrennes)
- **PMC ISOCHEM et ORGAPHARM** (Pithiviers)
- **CHRYSO, filiale de Saint-Gobain Chimie de la Construction** (Sermaises)

Des mesures particulières de sécurité sont mises en place pour ces sites. Des exercices sont organisés régulièrement par l'exploitant et les services de l'État.

## À SAVOIR

Les sites SEVESO disposent d'un **Plan d'Opération Interne (POI)**, complété par un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** rédigé par la préfecture.

Ce dispositif assure la préparation à l'alerte et la mise en sécurité des personnes et de l'environnement.

Le PPI est consultable en mairie ou à la préfecture.

## Quels sont les bons réflexes ?



Je rentre dans le bâtiment le plus proche. Si je suis témoin, je donne l'alerte au **18 ou 112**.



Je ferme les portes, les fenêtres et bouches d'aération.



J'écoute la radio et je suis les consignes données par les autorités.



Je ne téléphone pas.






Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

# VOUS VIVEZ SUR LES COMMUNES DE PITHIVIERS, ESCRENNES OU SERMAISES

- ✓ **Demandez à votre mairie les brochures d'information** éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir.
- ✓ **Identifiez le signal national d'alerte** pour le reconnaître en cas d'événement.
- ✓ **Préparez votre kit d'urgence 72h** et munissez-vous de gros scotch.

**CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE**

Signal d'exercice			1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois					
Signal d'alerte			1 min 41	Silence (5 sec.)		1 min 41	Silence (5 sec.)		1 min 41
Signal de fin d'alerte			30 secondes						



## SIGNAL D'ALERTE

En cas d'accident majeur dans l'une des usines **SEVESO**, l'alerte serait donnée par une **sirène émettant un signal sonore modulé.**

Ce signal est testé **chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à 12h.**

➤ Vous pouvez l'écouter au numéro vert : **0 800 42 73 66**

Dès que vous entendez le signal sonore, vous devez réagir immédiatement et suivre les consignes suivantes :

- ✓ **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres.
- ✓ **Calfeutrez avec le gros scotch les ouvertures et les aérations**, arrêtez la ventilation et la climatisation.
- ✓ **Si vous êtes dans votre véhicule**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible.
- ✓ **Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident.**
- ✓ **Éloignez-vous des fenêtres** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels.
- ✓ **En cas de gêne respiratoire**, respirez à travers un linge humide.



L'alerte à la population peut également être renforcée par la mairie :

- appel téléphonique,
- SMS
- porte-voix.



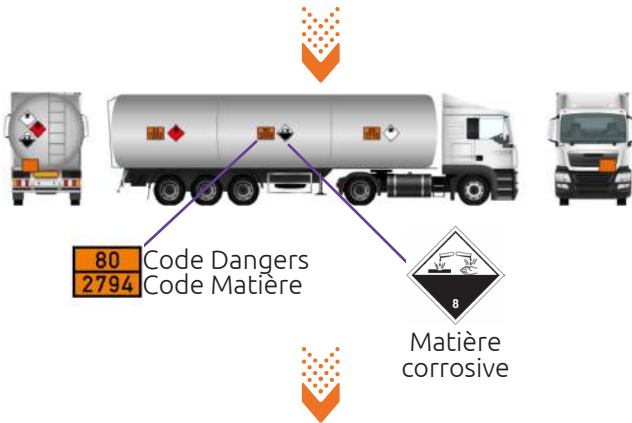
# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

Ce risque est consécutif à un accident survenant au cours du **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** par :

- **voie routière** (D921, 2152, 950 et A19)
- **canalisation souterraine (gazoduc)**

Si vous êtes témoin d'un accident, relevez les numéros sur la plaque du véhicule. Ils permettront d'identifier le produit transporté et les dangers qui y sont associés.



## Les différents symboles de danger



Dangereux pour l'environnement



Matière explosive



Liquide ou gaz inflammable



Matière ou gaz comburant



Matière ou gaz toxique

## Quels sont les bons réflexes ?



Je rentre dans le bâtiment le plus proche. Si je suis témoin, je donne l'alerte au **18 ou 112**.



Je ferme les portes, les fenêtres et bouches d'aération.



J'écoute la radio et je suis les consignes données par les autorités.



Je ne téléphone pas.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.



Je ne fume pas.

Je ne m'expose pas aux produits chimiques ou aux fumées.

# NUCLÉAIRE



**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

Un accident nucléaire peut libérer des substances radioactives dangereuses pour la santé, les biens et l'environnement.

Notre territoire n'est pas situé à proximité immédiate d'une centrale nucléaire.

Il n'existe donc pas de plan spécial en cas d'accident.

Les centrales nucléaires les plus proches sont :

- Dampierre-en-Burly (60 km)
- Saint-Laurent-Nouan (88 km)
- Belleville-sur-Loire (110 km)

**Le risque pour notre territoire reste faible.**

Cependant, en cas d'incident grave sur l'une de ces centrales, une surveillance préfectorale serait activée. Si besoin, le plan ORSEC-iode permettrait d'organiser une distribution encadrée de comprimés d'iode afin de protéger la population.

Cette distribution ne serait pas automatique et serait mise en oeuvre uniquement sur décision des autorités compétentes.



## À SAVOIR

Les lieux et modalités (mairies, salles des fêtes, etc.) seront précisés par la préfecture et relayés par les communes via leurs moyens habituels d'information (site internet, Panneau Pocket...).

## Quels sont les bons réflexes ?



Je rentre dans le bâtiment le plus proche.



Je calfeutre les issues et les aérations.



J'écoute la radio et je suis les consignes données par les autorités.



Je ne téléphone pas.



J'évite tout déplacement et je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Après l'incident, je ne mange pas de fruits, de légumes et ne bois pas d'eau du robinet sans autorisation.



# INONDATION

## SONT CONCERNÉS PAR CE RISQUE

Pithiviers

## ONT CONNU UN DÉBOREMENT OU UNE INONDATION

Autruy-Sur-Juine

Bondaroy

Bouilly-en-Gâtinais

Bouzonville-aux-Bois

Chilleurs-aux-Bois

Courcy-aux-Loges

Dadonville

Escrennes

Estouy

Laas

Mareau-aux-Bois

Pithiviers-le-Vieil

Santeau

Vrigny

Yèvre-la-Ville

Yèvre-le-Châtel

Depuis 1992, une typologie des inondations a été retenue en France. Celle-ci liste plusieurs natures d'inondation :

- **l'inondation de plaine, due à la crue d'un cours d'eau ;**
- **l'inondation de remontée de nappe phréatique ;**
- **la crue torrentielle, liée à de violentes averses ;**
- **l'inondation par ruissellement pluvial urbain, suite à des précipitations importantes ;**
- **la submersion marine (élévation du niveau de la mer).**



*Les échelles de mesure permettent de suivre le niveau de l'Œuf à Mareau-aux-Bois, Pithiviers et Estouy, ainsi que celui de la Varenne à Mareau-aux-Bois.*

## Quels sont les bons réflexes ?



Je monte à l'étage ou sur un point haut avec mon kit de sécurité.



J'écoute la radio et je suis les consignes données par les autorités.



Je coupe, si possible, l'eau et l'électricité.



Je ne téléphone qu'en cas d'urgence



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.



Je n'utilise pas ma voiture.

Les crues les plus récentes sont :

- **Mai/Juin 2016**
- **Mars et mai 2020**
- **Octobre 2024**

## À SAVOIR

### Où m'informer ?

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) : suivi du risque de crues et d'inondations

<https://vigilance.meteofrance.fr> : alerte générale des risques météo

<https://apic.meteofrance.fr> : suivi en temps réel des précipitations intenses

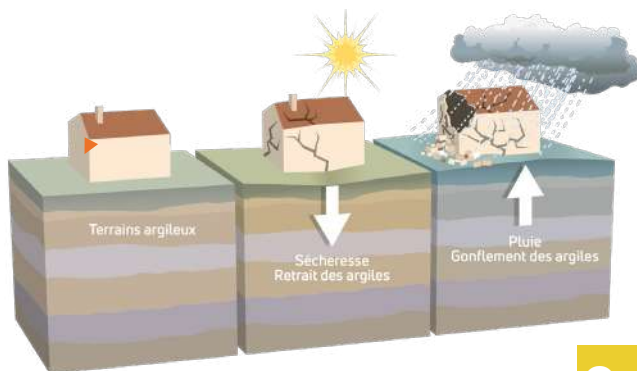
# MOUVEMENT DE TERRAIN



**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

Le territoire est particulièrement exposé aux risques de retrait-gonflement liés aux argiles. Ce phénomène lent et continu peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures), pouvant rendre certaines habitations inhabitables.

## RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT LIÉ AUX ARGILES



*Les sols argileux se gonflent avec l'humidité et se rétractent en cas de sécheresse. Ce phénomène lent peut provoquer des fissures et déformations sur les bâtiments (fissures, déformations des ouvertures), parfois jusqu'à les rendre inhabitables.*

### À TOUT MOMENT

- Informez-vous des risques encourus sur votre commune, des consignes de sauvegarde et des dispositifs d'accompagnement : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, faites **faire une étude géotechnique** et des calculs de structure adaptés au type de sol.
- **Si une cave existe, ne condamnez jamais les accès**, ne bouchez pas les puits de ventilation, ne remblayez pas la cavité avec des matériaux inadaptés ou n'y évacuez pas vos eaux usées ou pluviales : cela ne ferait qu'augmenter le risque d'instabilité de la cavité.
- **Étudiez les clauses de votre contrat d'assurance.**

## Quels sont les bons réflexes ?

### EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN RAPIDE :



J'emporte mon kit d'urgence.



Je coupe l'eau, l'électricité et le gaz.



Je m'éloigne de la zone dangereuse. Je ne reviens pas sur mes pas. Je n'entre pas dans un bâtiment proche du danger.



J'appelle les secours **18 ou 112.**



# FEU D'ESPACES NATURELS

**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

## 9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

Les départs de feux sont souvent causés par :

- **des mégots de cigarette jetés ;**
- **des barbecues ou des feux de camp mal éteints ;**
- **des brûlages de déchets ;**
- **des pétards ou des feux d'artifice ;**
- **des travaux générant des étincelles,** réalisés par des particuliers ou des professionnels.

## FEU DE FÔRET

Des zones à risques sont identifiées sur notre territoire pour les communes limitrophes du massif forestier d'Ingrannes :

- Bouilly-en-Gâtinais
- Mareau-aux-Bois,
- Chilleurs-aux-Bois,
- Santeau
- Courcy-aux-Loges,
- Vrigny

## FEU DE CHAUME

Il survient principalement lors de travaux agricoles estivaux. Un simple départ de feu peut rapidement se propager sous l'effet du vent.

- **Un entretien régulier du matériel et une surveillance attentive** sont les meilleurs moyens de prévention.



## Où m'informer ?

[meteofrance.com/meteo-des-forets](https://meteofrance.com/meteo-des-forets)

## Quels sont les bons réflexes ?



Si je suis témoin d'un départ de feu, je donne l'alerte aux pompiers : **18**



Je me protège le nez et la bouche avec un tissu humide.

Je bouche les aérations et le bas des portes pour empêcher l'entrée des fumées.



Je ne téléphone qu'en cas d'urgence



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je reste à l'abri et j'évacue uniquement sur ordre des autorités et je m'éloigne de la zone à risques.

# FEU D'ESPACES NATURELS



## DÉBROUSSAILLER POUR PROTÉGER

Pour prévenir les feux de végétation, le débroussaillage autour de votre habitation est fortement recommandé.

### POURQUOI ?

- 90 % des maisons détruites par les feux de forêt sont mal débroussaillées ou pas débroussaillées du tout.

### POUR LIMITER LES RISQUES :

- ✓ J'entreprends les travaux les plus lourds (débroussaillage massif, coupe des arbres proches, etc.) ;
- ✓ J'entretiens régulièrement mon terrain ;
- ✓ Je nettoie les feuilles mortes et les branches sèches.



#### J'entreprends les travaux les plus lourds

J'engage les travaux de coupe et de broyage pour créer des discontinuités dans la végétation.



#### J'entretiens

Je tonds l'herbe, je coupe les broussailles, j'élague les branches basses des arbres et je taille mes haies pour réduire la masse de végétaux au sol.



#### Je nettoie

Je supprime les combustibles potentiels des alentours de ma maison et j'élimine les résidus issus du débroussaillage.

## POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillage>



# CLIMATIQUE

## CANICULE | GRAND FROID

**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

Les événements climatiques regroupent plusieurs phénomènes météorologiques pouvant avoir des impacts importants sur la population, les biens et l'environnement :

- **vent violent**
- **canicule**
- **intempéries hivernales** (neige, grand froid, etc.)

### Quels sont les bons réflexes ?

#### CANICULE :

- Je bois de l'eau souvent, de façon régulière, j'évite de sortir aux heures les plus chaudes et je passe au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Je me rafraichis, je me mouille le corps plusieurs fois par jour.
- Je ferme les portes, les fenêtres et les volets le jour.
- J'aère la nuit.
- Je consulte les indices de qualité de l'air sur [www.ligair.fr](http://www.ligair.fr)

#### NEIGE OU VERGLAS :

- Je dégage les zones de circulation (ou de déplacement) du gel.
- J'évite de me déplacer en voiture.
- Si je suis dans l'obligation de me déplacer, je me munis d'équipements spéciaux (chaines) et je suis prudent.



Jour > 34° et  
nuit > 19° pendant  
3 jours consécutifs

#### CANICULE



Neige, verglas,  
grand froid

#### INTEMPÉRIES HIVERNALES

### VIGILANCE

Mise en place par Météo France, la vigilance météo permet d'être alerté et de prendre les mesures



**Pas de vigilance** particulière



**Vigilance** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.

#### CONTACTS UTILES

##### En cas de neige & verglas

- bison futé : n°vert : **0800 100 200**
- [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr) , Téléphone 32 50

##### En cas de grand froid :

- conditions de circulation hivernale sur les routes départementales : **0800 232 245**

# CLIMATIQUE

## TEMPÊTE | ORAGE



Une tempête correspond à des vents moyens lorsque la vigilance orange est activée jusqu'à des vents violents en vigilance rouge.

**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

**Tempête = vigilance orange ou rouge**



**TEMPÊTE  
ET ORAGE**



### MÉTÉO

préventives pour éviter  
d'être exposé à un  
phénomène dangereux.

**Vigilance de rigueur**  
un phénomène météorologique  
dangereux est prévu.

**Vigilance absolue** le  
phénomène météorologique  
prévu est classé comme  
dangereux et exceptionnel.

### POUR EN SAVOIR PLUS

<https://vigilance.meteofrance.fr>

### Quels sont les bons réflexes ?

#### TEMPÊTE – ORAGE :

- Je rentre dans le bâtiment le plus proche.
- Je ferme portes et fenêtres et je m'éloigne des baies vitrées.
- Je protège mes biens exposés et je range mon jardin.
- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau.
- Je reste chez moi et je reste informé.
- J'évite d'utiliser mon téléphone.



# SANITAIRE

## POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

La pollution atmosphérique correspond à une modification de la composition de l'air par des polluants nuisibles pour la santé et pour l'environnement.

Dans le département, des épisodes de pollution atmosphérique sont relevés régulièrement, principalement en raison de la circulation routière, des activités humaines et, plus ponctuellement, d'accidents industriels ou de feux. Ils peuvent affecter les personnes les plus sensibles, comme :

- les bébés et les jeunes enfants ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes âgées ;
- les personnes souffrant de problèmes respiratoires ou cardiaques.

Selon les seuils d'alerte définis, les consignes préfectorales à respecter sont relayées par les communes.

**POUR EN SAVOIR PLUS** <https://vigilance.meteofrance.fr>

### Quels sont les bons réflexes ?

- Je consulte les consignes préfectorales.
- Je réduis et reporte les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, jusqu'à la fin de l'épisode.
- Lors de mes déplacements, je limite ma vitesse de circulation selon les consignes temporaires indiquées par la Préfecture.

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES



Évitez la pratique d'activités physiques et sportives intenses.



Évitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.



Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Les effets de la pollution s'accroissent jour après jour, pas seulement lors des pics !

# SANITAIRE PANDÉMIE



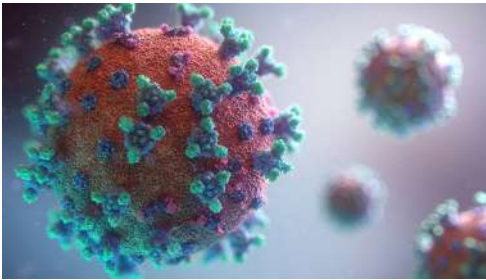
**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

La menace de pandémie est liée à l'apparition éventuelle d'un virus ou d'une bactérie hautement pathogène, contre lesquels la population mondiale ne disposerait pas d'immunité.

**Spécificité :** le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire.

Mesure exceptionnelle décidée par le Conseil des ministres lorsqu'une crise sanitaire, telle qu'une épidémie, menace gravement la santé publique.

Les mesures applicables dans le cadre de la crise Covid 19, restent en mémoire et peuvent être réactivées si une nouvelle menace venait à se présenter.



## À SAVOIR

### DATES HISTORIQUES

**2009 :** Grippe A (H1N1)

**2020 :** Covid-19

**2022 :** Variole du singe (ou mpox)

## Quels sont les bons réflexes ?



Je me lave souvent les mains.



Je tousse et éternue dans mon coude. J'utilise des mouchoirs à usage unique.



Je porte un masque et respecte la distanciation physique.



En cas de symptômes, je contacte mon médecin.



Je limite les poignées de main et embrassades.



Je limite les contacts avec les personnes fragiles.



# SANITAIRE

## EAU POTABLE

**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

Dans des circonstances exceptionnelles, l'approvisionnement en eau potable peut être dégradé, quantitativement et /ou qualitativement.

### CAUSES POSSIBLES D'UNE BAISSÉ DE LA QUANTITÉ D'EAU DISPONIBLE

Une diminution importante de la quantité d'eau potable peut être provoquée par :

- Une panne technique,
- Un épisode de sécheresse,
- Une rupture de canalisation du réseau de distribution,
- Une coupure d'alimentation électrique.

### CAUSES POSSIBLES D'UNE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau peut également être altérée, par exemple en cas de :

- Pollution accidentelle ou volontaire,
- Dysfonctionnement dans la chaîne de traitement de l'eau (captage, traitement, stockage, transport ou distribution).

La qualité de l'eau est contrôlée **en permanence**, de l'usine de production jusqu'au robinet du consommateur, par l'**Agence Régionale de Santé (ARS)**.



## EN CAS DE CRISE OU DE DÉFAILLANCE

Lorsque le réseau d'eau potable est partiellement ou totalement touché, les autorités peuvent mettre en œuvre différents moyens pour maintenir ou rétablir l'approvisionnement :

- Augmentation exceptionnelle de la capacité de production d'eau potable,
- Recours aux capacités de stockage maximales des réservoirs d'eau potable,
- Activation des interconnexions de secours entre plusieurs réseaux de distribution indépendants,
- Distribution d'eau potable.

## RATIONALISATION DES USAGES DE L'EAU

Selon le contexte, et malgré les mesures palliatives, il pourra être nécessaire de limiter les **usages de l'eau** afin de préserver les ressources restantes et de **réduire les risques de pénurie**.

## MOBILISATION INTERCOMMUNALE

En cas de distribution d'eau, la CCDP pourra mobiliser ses moyens logistiques et humains, en coordination avec les services de l'État.

## Quels sont les bons réflexes ?

### AVANT



Je garde en permanence des bouteilles d'eau potable (*au minimum 2 litres par jour et par personne*)

- Je constitue une réserve pour au moins 3 jours : je vérifie régulièrement les dates de péremption.
- Je m'inscris au signal d'alerte SMS/vocal mis en place par ma commune et la CCDP.

### PENDANT



Je me tiens informé via les canaux officiels (mairie, radio, etc.)

Je respecte les consignes données par les autorités.



J'utilise uniquement l'eau potable distribuée (bouteilles, citernes, etc.)



J'utilise l'eau du robinet mais je ne la consomme pas si elle est déclarée non potable.

### APRÈS



Je consomme à nouveau l'eau du robinet après autorisation officielle.



# ATTENTAT

**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

Attaque terroriste dirigée contre des civils, susceptibles d'en être les cibles, pouvant se manifester sous différentes formes.

- fusillade,
- tuerie de masse,
- prise d'otages,
- attentat à la bombe, au colis piégé ou à la voiture piégée.

## SPÉCIFICITÉ

Le risque attentat est encadré par le **Plan Vigipirate**, qui adapte le niveau de sécurité selon la menace :



Si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, contactez immédiatement les forces de l'ordre en **composant le 17**.

Si plusieurs éléments laissent présager une radicalisation, appelez le numéro d'alerte : **0800 005 696**

**Pour en savoir plus :**

[www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)

## À SAVOIR

Les établissements scolaires activent leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS). Le personnel sait comment mettre les enfants en sécurité. **N'allez pas chercher vos enfants !**

## Quels sont les bons réflexes ?

- Je reste vigilant et je signale tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Je suis les consignes des services d'ordre et de secours.
- Je m'échappe ou je me cache si la fuite n'est pas possible et j'alerte.
- Je ne m'expose pas, j'aide les autres tant que possible, je ne me fais pas remarquer.

# CYBER-ATTAQUE



**TOUS CONCERNÉS  
PAR CE RISQUE !**

C'est une **atteinte des systèmes informatiques** réalisée dans un but malveillant.

Elle cible différents dispositifs d'information :

- **ordinateurs, tablettes et serveurs,**
- **imprimantes,**
- **téléphones mobiles et smartphones.**

## Quels risques principaux ?



La cyber-criminalité



L'espionnage



L'atteinte à l'image



Le sabotage

En cas de crainte de cyberattaque, adoptez les bons réflexes numériques pour protéger vos données et celles de votre entourage :

- Ne payez jamais de rançon ;
- Déconnectez immédiatement les appareils infectés du réseau (Wi-Fi, internet) ;
- Signalez la situation à la gendarmerie ou sur la plateforme **[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)**
- Si vous pensez que des données personnelles ont été compromises, changez vos mots de passe et prévenez vos contacts.

**Pour en savoir plus :** si vous êtes victime de cybermalveillance : **[www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)**

## Quels sont les bons réflexes ?



Je modifie souvent mes mots de passe d'accès.



Je prends soin de mes informations personnelles et de mon identité numérique



Je sécurise ma Wi-Fi.



Je sauvegarde mes données.



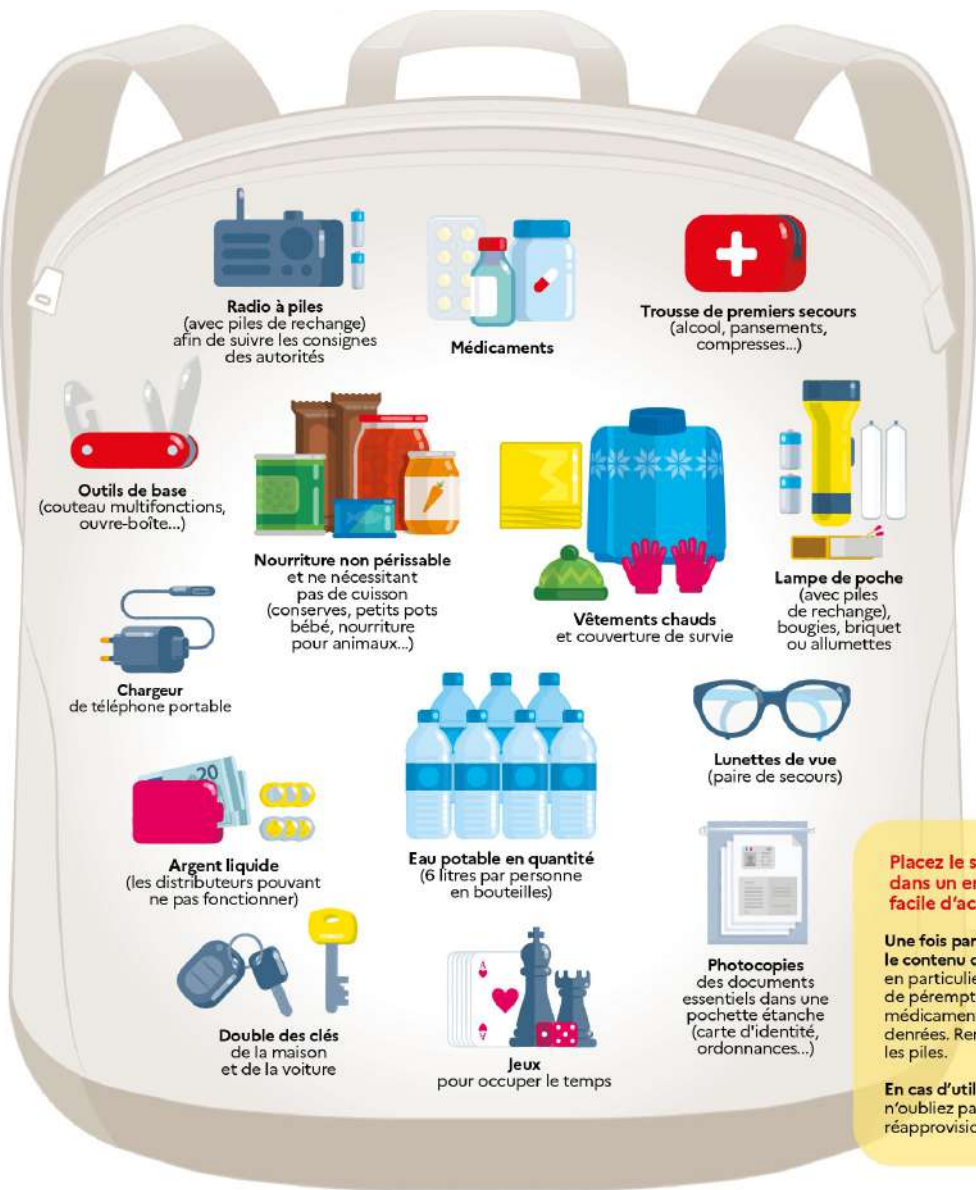
J'évite de me connecter au Wi-Fi public.



Je ne mets pas un mot de passe trop évident.

# SE PRÉPARER ET PRÉPARER SON KIT D'URGENCE

Ce kit, préparé à l'avance, vous permettra de rester chez vous plus sereinement en attendant les secours.



## ET AUSSI... LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

Anticiper les risques et définir les bons réflexes en famille, c'est assurer votre sécurité et protéger votre logement.

# NUMÉROS UTILES

## CONTACTS LOCAUX (mairie et intercommunalité)

**Mairie de Chilleurs-aux-Bois** : 02 38 39 87 06

5 défibrillateurs : place de Romand, à l'église, à la Cour Gauthier, à la Mairie et au gymnase

**Communauté de communes du Pithiverais** : 02 38 32 76 10

**Astreinte Oapi** (eau et assainissement) : 02 38 30 60 46

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Police secours : **17**

Urgences européennes : **112**

Urgences par SMS pour personnes sourdes et malentendantes : **114**

Accueil sans abri : **115**

Centre anti-poison : **02 41 48 21 21**

Urgence Enedis (*dépannage électricité*) : **09 726 750 45**

SICAP (*dépannage électricité 24h/24h et astreinte*) : **02 38 30 29 16**

GRDF (*urgence sécurité gaz*) : **0 800 47 33 33**

## NUMÉROS PERSONNELS - à compléter

Médecin traitant : .....

Pharmacie : .....

Crèche, école : .....

.....

Personnes à prévenir : .....

.....



# MÉMO RISQUES

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

	Activités industrielles						
	Transport de matières dangereuses						
	Nucléaire						

## LES RISQUES NATURELS

	Inondation						
	Mouvements de terrain						
	Feux d'espaces naturels						

## LES RISQUES CLIMATIQUES

	Canicule / grand froid Tempête / orage		Pas de vigilance		Vigilance de rigueur
			Vigilance		Vigilance absolue

## LES RISQUES SANITAIRES

	Pollution atmosphérique						
	Pandémie	Consultez les consignes préfectorales. Reportez les activités physiques et sportives intenses.					
	Eau potable						

## LES RISQUES DE MALVEILLANCE

	Attentat						
	Cyber attaque						

Avec le soutien de la Communauté de communes du Pithiverais

